

Capsule retraite

J'ai été à une formation à Québec le 23 et 24 octobre dernier sur la retraite. Lors de cette formation, j'ai notamment appris que notre régime de retraite (le REGOP) est un des plus avantageux.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'on peut, dans certaines conditions, **racheter** des congés, pour bénéficier d'une rente de retraite plus tôt.

Congés parentaux

Une personne qui bénéficie d'un congé parental peut demander le rachat de son congé. Il est beaucoup plus avantageux de le faire « dans les 6 mois après la fin du congé ». Une demande de rachat après la limite du 6 mois, se verra beaucoup plus coûteuse.

Savez-vous que?

La rente maximale de retraite peut atteindre 76% du salaire moyen des 5 meilleures années.

Liens utiles :

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

<http://www.carra.gouv.qc.ca/>

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)

<http://areq.qc.net/accueil/>

Votre responsable du dossier retraite au SPPLB

Martin Dumais

dumaismart@cspaybleuets.qc.ca.